

REPONSE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF

Objet : Travaux de sécurisation routiers à Angiolasca

Merci pour cette question.

Le maire de Monte m'avait en effet écrit le 4 septembre et dans son courrier, il m'avait indiqué qu'il relaierait son interrogation par une question orale. Je pensais qu'entre-temps, les réponses qu'il avait pu avoir le satisferaient, mais manifestement, elles n'ont pas été suffisantes. Et donc, vous m'interpellez et c'est bien volontiers que je vais répondre.

D'abord, rappelez qu'il n'y a pas que cette opération. C'est un aménagement qui a été décidé en son principe en 2020 en concertation avec la commune de Monte et que c'est un projet d'aménagement routier. Sur la photographie, ça ne s'y prête pas trop en question orale, mais qui est sur un linéaire de plusieurs centaines de mètres et qui concerne cinq zones, et que plusieurs de ces zones ont déjà été aménagées depuis 2020 avec un objectif à la fois de sécurisation, de réduction de la vitesse, de sécurisation des accès et d'amélioration, donc, de la fluidité.

En ce qui concerne cette zone-là, dans le courrier, le maire dit que les services lui indiquent le déblocage ou le feu vert politique, entre guillemets. Donc, ça me permet de préciser sans doute ce qu'est cette notion qui pourrait laisser penser qu'on hiérarchise les projets en fonction de décisions politiques. Non, c'est une décision budgétaire.

Donc, je voudrais être très clair de ce côté-là. D'abord, réinscrire sur cette phase-là, qui est la phase 4, il y en a cinq. La mairie a dit : « on veut à la fois requalifier un ancien chemin communal qui permet d'accéder à la route territoriale. C'est important pour les habitations d'ores et déjà existantes. Et puisqu'on va élargir ce chemin communal, il faut revoir la gestion des flux, notamment avec un tournage gauche sur la territoriale ». On a validé l'opération d'ensemble.

On a cofinancé l'opération communale à travers le fonds de solidarité territorial. Donc, vous voyez bien que l'intention politique, elle est d'aider toutes les communes qui ont des projets, et notamment des projets routiers. Donc, on a cofinancé à hauteur de 57 % l'opération relevant de la compétence communale.

57 %, c'est-à-dire 350 000 euros, et les travaux ont été terminés en 2022. Dans la foulée, devait suivre l'aménagement du tourne-à-gauche. Pourquoi on ne l'a pas fait tout de suite en 2022 ? Parce qu'on a découvert de l'amiante.

Donc, ça, je pense que le maire le sait, je pense que ça a dû lui être redit par les services. Comme souvent, en Haute-Corse, on a découvert de l'amiante. Et donc, ça a entraîné un décalage de quelques mois, effectivement, mais surtout, la découverte de l'amiante a fait que l'opération que vous chiffrez à 200 000 euros dans la question, qui est le chiffre de départ, elle est passée à 480 000 euros.

Donc, si vous voulez, c'est sûr qu'on a été obligés, a fortiori dans le contexte de contraintes budgétaires que l'on connaît aujourd'hui, de réfléchir pour ne pas engager des opérations qu'ensuite, on ne serait pas en mesure de financer totalement, notamment si les marchés sont conclus avec les entreprises. Je termine en vous disant qu'on a inscrit en priorité cette opération, que le dossier de consultation des entreprises a été validé par la direction de la commande publique en juillet 2024, que le lancement de la consultation du marché interviendra avant la fin de l'année en cours et que l'exécution commencera dans le courant de l'année 2025, probablement en septembre 2025. Elle est programmée l'année prochaine.

A ringrazià vi